



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

**DELIBERATION N° DEL101-18**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20181015-DEL101-18-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2018  
Date de réception préfecture : 22/10/2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 octobre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 9 octobre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 13 octobre 2018)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 15 octobre 2018)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 15 octobre 2018)  
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 11 octobre 2018)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 15 octobre 2018)  
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 5 octobre 2018)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle  
M. DUBOIS Stéphane  
M. PERRIER Yves

M. GEORGES MORIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Signature d'une convention pour l'intervention d'une psychologue auprès du personnel du service scolaire-périscolaire.**

**Rapporteur : Christine PICCA**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la formation des animateurs du service scolaire périscolaire, une psychologue intervient à raison de 10 séances d'une heure et demie, par an.

Le tarif d'une séance s'élève à 150 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal : :

- d'approuver l'intervention de la psychologue,
- de l'autoriser à signer la convention,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget ville 2018, chapitre 11, article « Charges à caractère général ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 15 octobre 2018.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.